



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 6 novembre 2012

Président : FLEURY Edmond

Excusés : CANTIN Bruno, CRAUSAZ Christiane, DECOTIGNIE Emma, DESCHAMPS Laurent, DOS REIS NEVES Jorge, FABBRI Alessandro, HOFMANN Stefania, JOYET Antoine, MBASSI NOUNKE Monique, ROUX Anne-Christine

Absents : ALLFLATT Virginie, BURKI Cédric, MATTHEY Nathalie, RITTER Jean, ZELLER Marc

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2012.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation d'une nouvelle conseillère ou d'un nouveau conseiller pour le PSIG, en remplacement de M. Cédric Burki, démissionnaire.
- 6) Préavis 20/2012 « Règlement taxation des déchets ».
- 7) Préavis 22/2012 « Arrêté d'imposition 2013-2014 ».
- 8) Préavis 23/2012 « Demande de crédit d'étude pour le PPA Le Châtelard ».
- 9) Prise en considération de la proposition Cantin du 25.9.12.
- 10) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est modifié, à savoir l'annulation du point 5 portant sur l'assermentation d'un nouveau membre en remplacement de M. Cédric Burki, démissionnaire.

M. Edmond Fleury, Président, signale avoir reçu un courrier du VBC Cheseaux invitant les membres du Conseil à assister à la rencontre qui opposera le VBC Cheseaux au Therwil/Bâle le samedi 10 novembre prochain, à 17h30, à la salle de Derrière-la-Ville.

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2012.

Aucune modification n'est demandée.

- **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, moins une abstention.**

1) Adoption de l'ordre du jour

Le Président signale que l'assermentation d'un nouveau conseiller pour le PSIG ne peut pas avoir lieu, la personne pressentie s'étant désistée.

De plus, M. Cédric Burki avait envoyé sa démission à la secrétaire, alors que selon notre règlement elle doit être adressée directement au Président, ce qui a été signalé à M. Cédric Burki. De ce fait, M. Edmond Fleury, Président, considère ne pas avoir reçu ladite démission ; il invite le groupe du PSIG à intervenir auprès de l'intéressé pour que le nécessaire soit fait avant le prochain conseil.

- **L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le Président a été convié le 26 octobre dernier au martelage, où la participation des invités était active.

Le Président rappelle que le 9 octobre dernier les membres du Conseil ont reçu, par courriel de la secrétaire, une invitation du syndic de Lausanne pour le 21 novembre 2012, à l'Ecole hôtelière de Lausanne ; le but de cette rencontre est de faire connaître les hautes écoles de la région lausannoise.

M. Edmond Fleury, Président, rappelle que lors de la dernière séance il avait fixé un délai au 15 novembre pour la remise des questions destinées à la rencontre SDNL, pour donner suite à la demande de M. Jacques Baudet de Romanel. Après discussion avec le Syndic, il a été décidé de faire une préséance dans le courant du mois de février 2013 ; par conséquent, le délai par la remise des questions est reporté au début janvier 2013. Le Président se permet d'insister afin que les membres des deux groupes politiques se mouillent un peu et préparent ces questions.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, informe l'assemblée d'une réorganisation au sein de la Municipalité à valoir dès le 1^{er} novembre 2012, mesure prise à la suite des problèmes de santé de M. Bernard Imfeld, en vue de soulager ce dernier. Le réseau d'égouts et d'épuration a été repris par M. Serge Sandoz. Les dicastères sont dès lors répartis comme suit :

- M. Serge Sandoz :
Police des constructions - Espaces Publics - Permis d'habiter - Procédés de réclame - Sécurité - Police - Pci - Service du feu (SDIS) - Signalisation routière - Vétérinaires - Epuration des eaux
- M. Bernard Imfeld :
Travaux - Voirie - Routes - Traitement des déchets - Cours d'eau - Eclairage public

M. Louis Savary, Syndic, remercie M. Serge Sandoz d'avoir accepté ce supplément de travail et souhaite un prompt rétablissement à M. Bernard Imfeld.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, indique que les travaux concernant le déplacement de la station romande d'énergie ont débutés pour une durée d'un mois environ.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, informe les membres du Conseil que les travaux de désamiantage de l'ancienne parcelle 45, dite parcelle de la maison Gross, laquelle fait dorénavant partie de la parcelle 43, vont débuter dans les premiers mois de l'année 2013 et la démolition au début du printemps. Ces travaux permettront de laisser place au nouveau bâtiment du centre de vie enfantine.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, indique que la Municipalité espère mettre à l'enquête le réaménagement extérieur de la place de la Maison de commune d'ici à la fin de l'année.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que la circulation au centre du village a subi des modifications. L'inauguration du bus est prévue pour le soir du 7 décembre prochain, avec une mise en route du réseau pour le lundi 10 avec 7 courses par jour ; des informations seront publiées dans le Crieur.

M. Serge Sandoz, Municipal, signale qu'une séance aura lieu le 15 novembre prochain concernant la sécurité du village.

4) Informations régionales

La parole n'est pas demandée.

5) Préavis 20/2012 « Règlement taxation des déchets »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Naïcha Menoud fait lecture des conclusions du rapport, lequel demande d'autoriser la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1^{er} janvier 2013, d'accepter le règlement communal sur la gestion des déchets, de prendre acte de la directive municipale de calcul et d'encaissement de la taxe forfaitaire ainsi que de la taxation des entreprises, de prendre acte de la directive municipale concernant l'allègement de la taxe et de donner décharge à la commission ad hoc pour son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert concernant le préavis.

M. Edmond Fleury propose une discussion préalable, ensuite de procéder au vote article par article et de conclure par une nouvelle discussion générale sur l'ensemble du préavis.

M. Bernard Imfeld, Municipal, signale une erreur en page 12, sous point 7.1. « rétrocession » : pour un rouleau de 10 sacs de 60 litres, le prix est de Frs. 38. — et non de Frs. 34. — comme mentionné.

De plus, M. Bernard Imfeld, Municipal, indique que la Municipalité dépose un amendement à ce règlement, demandant les modifications suivantes:

- article 12 « taxes », lettre B = suppression de l'alinéa 4 : « *en cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, la taxe est due par mois entier et calculée prorata temporis* », point traité à l'annexe 1 dudit règlement ;
- article 12 « taxes », lettre B, = remplacement à l'alinéa 5 : « *la Municipalité précise les autres modalités d'application des taxes forfaitaires dans une directive particulière* » par : « *la Municipalité précise les modalités d'application des taxes forfaitaires dans une directive particulière* ».

Le Président fait lecture des chapitres point par point ; l'amendement de la Municipalité sera soumis au vote une fois arrivé à l'article 12.

- **L'amendement déposé par la Municipalité est accepté à l'unanimité, moins deux abstentions.**
- **L'article tel qu'amendé est adopté, à l'unanimité, moins une abstention.**

Le Président ouvre la discussion générale.

Mme Jacqueline Dieperink demande, en rapport avec l'annexe 1, 4^{ème} paragraphe, de quelle manière seront définies « les petites entreprises ».

M. Bernard Imfeld, Municipal, pense qu'il est délicat de vouloir trop préciser ce genre de chose. A Cheseaux une collecte est prévue et une déchetterie est à disposition ; toutes les entreprises qui génèrent des déchets spécifiques (comme le carrelage) sont soumises à l'obligation de gérer leurs propres déchets. M. Bernard Imfeld signale qu'il n'est pas nécessaire de lister ces déchets ; ils seront repérés à la déchetterie en regard de son règlement de fonctionnement.

M. Emile Joyet demande ce qui sera prévu lorsqu'il y aura dans les containers des sacs « sauvages ».

M. Bernard Imfeld, Municipal, signale que nous avons un avantage avec ce règlement c'est qu'il démarre au 1^{er} janvier 2013 et également au niveau régional, mis à part quelques petits décalages. Par contre, des récalcitrants il y en aura toujours. Des personnes de la voirie seront assermentées, un protocole de contrôle sera élaboré ; si nécessaire les sacs seront fouillés pour tenter de trouver leurs propriétaires. Il y aura également une police des déchets et des tournées seront faites au niveau régional.

M. Emile Joyet demande ce qui se passera si un sac « sauvage » est repéré lors du ramassage.

M. Bernard Imfeld, Municipal, signale que le sac sera certainement pris en charge par le camion, il faut voir à l'usage. Par contre, s'il y a trop de sacs hors taxe dans un camion, cela pourrait engendrer une perte de rétrocession des taxes pour la Commune.

M. Bernard Python demande une modification à l'annexe 2, point « incontinence », dernier paragraphe : « *Les adultes devant porter des protections...* », par : « *Les personnes devant porter des protections...* », ce qui permettrait d'inclure toutes les personnes atteintes dans leur santé.

La municipalité prend note de cette requête.

M. Jean-Pierre Lamercy indique que beaucoup de containers sont au bord de la route, comment peut-on les contrôler ?

M. Bernard Imfeld, Municipal, répond que la Municipalité ne peut pas règlementer le lieu de rangement des containers. La Municipalité espère que les citoyens joueront le jeu ; nous ne pouvons malheureusement pas tout contrôler.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 20/2012 est accepté à l'unanimité, moins 4 abstentions.**

6) Préavis 22/2012 « Arrêté d'imposition 2013-2014 »

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Mathieu Gobet fait lecture des conclusions du rapport, lequel demande d'approuver l'arrêté d'imposition 2013-2014 et de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert concernant le préavis.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 22/2012 est accepté à l'unanimité.**

7) Préavis 23/2012 « Demande de crédit d'étude pour le PPA Le Châtelard »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Frédéric Gygax fait lecture des conclusions du rapport, lequel demande d'accorder à la Municipalité un crédit de Frs 187'400. —TTC pour l'établissement du PPA « Châtelard », de permettre l'amortissement de cet investissement sur une durée de cinq ans, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission ad hoc de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert concernant le préavis.

M. Louis Savary, Syndic, rappelle qu'au mois de février 2012 le Conseil avait accepté le préavis qui a conduit à la demande de ratification de la promesse d'achat relative à la parcelle 585 au Châtelard, ainsi qu'un crédit pour la démarche de l'étude préliminaire. Cette phase est maintenant terminée et les résultats transmis à l'Etat de Vaud. Ce préavis est financé à 50 % par le Canton compte tenu du fait que le site du Châtelard a été reconnu par le Canton comme un site économique d'importance cantonale et de ce fait sur le même pied qu'un pôle de développement économique. Le solde sera réparti entre les différents propriétaires. Cette opération permettra d'attirer de nouvelles entreprises dans notre commune et de ce fait la Municipalité prie les membres du Conseil de la soutenir.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 23/2012 est accepté à l'unanimité, moins une abstention.**

8) Prise en considération de la proposition Cantin du 25.9.12

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Raphaël Bugnon tient à souligner en préambule que M. Bruno Cantin, absent ce soir, s'associe entièrement à ce préavis. Il fait lecture des conclusions du rapport, lequel propose de refuser la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, ce qui aurait dû alors déboucher sur un rapport, une étude ou un préavis de la Municipalité ; mais d'appliquer l'article 85 – 3) de notre règlement, soit de :

- demander à la commission des affaires régionales et intercommunales d'entamer une réflexion générale sur les relations de régionalisation ou de participation intercommunale, sur leurs impacts quant au travail des Municipaux et des atteintes à l'autonomie communale ;
- demander à la commission de gestion d'intégrer à un prochain rapport les réflexions de la commission des affaires régionales et intercommunales.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert concernant le préavis.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Les conclusions du rapport de la commission chargée d'étudier cette proposition sont acceptées à la majorité, moins 5 abstentions.**

9) Divers et propositions individuelles

M. Francisco Sancho, à la lecture des médias ces derniers jours, a le sentiment que l'Etat traite les communes avec un certain mépris et de façon peu sérieuse. Pour exemple, le giratoire du Châtelard : en 2009 nous avons voté un crédit de Frs. 435'000. — pour son aménagement ; or par la suite nous avons dû voter un crédit complémentaire de Frs. 125'400. — à la suite d'un dépassement car la 1^{ère} étude avait été mal faite, ce n'est pas sérieux. Une erreur doit être assumée. Même chose pour la police avec le transfert de la sécurité de la commune à la police cantonale, une opération financière à la base neutre et blanche, alors que la commune aura une charge supplémentaire de Frs. 237'000.— environ. Que se passe-t-il? L'accord a-t-il été accepté de façon naïve sans connaître toutes les conséquences pour les communes ou avons-nous été manipulés ? M. Francisco Sancho souhaiterait savoir ce que compte faire la commune; va-t-elle refuser ce supplément de frais, négocier ou accepter.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que c'est une bonne question et que c'est une problématique ; la police coûte plus cher que ce que nous avons imaginé. Jusqu'où pouvons-nous aller ? Pour l'instant la Municipalité n'a pas encore abordé plus à fond ce questionnement. En effet, la Municipalité constate que des choses promises n'ont pas été mises en place. Il ne faut pas baisser les bras ; la séance du 15 novembre apportera peut-être quelques réponses.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, est obligée de faire référence à son ancienne casquette de députée par rapport à cet élément financier concernant la réforme policière. Lors des négociations entre les communes et l'Etat il avait été dit que la bascule des 2 points d'impôts servirait à payer les tâches de la police; hors malheureusement cela n'a pas été le cas ; les 2 points ne suffisent pas et il y a actuellement un manque à gagner pour l'Etat, situation aggravée par le fait qu'il y a plusieurs communes qui ont décidé de conserver une police municipale, et qui n'ont pas recouru aux services de l'Etat. Ce manque doit être pris en charge par la totalité des communes, à la fois celles qui ont recours à la police cantonale, soit directement à une police municipale ou inter communale. Au Grand Conseil, Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, signale qu'elle avait eu l'occasion de porter un amendement demandant qu'en cas d'une trop grande augmentation de la répartition entre les communes, des négociations puissent à nouveau avoir lieu entre les communes et l'Etat. Elle croit savoir que grâce à cet amendement des négociations vont reprendre pour éviter une flambée qui fasse que cette réforme policière coûte encore plus cher. L'UCV va également reprendre ce point dans la facture sociale. La situation semble se modifier ; l'Etat est revenu à bien meilleure fortune, tant mieux, mais les communes ne se trouvent pas en si bonne position, certaines situations se péjorent ; cet état de fait est étudié par l'UCV. Des discussions vont être entamées avec l'Etat, mais en tout cas personne n'est inerte ; cela est suivi de près, nous sommes très bien représentés à l'UCV, le Syndic est au Conseil des 50 et pour sa part elle fait partie du groupe bourgs et villages qui défend certains intérêts.

M. Louis Savary, Syndic, indique qu'effectivement pour ce qui concerne la création du giratoire du Châtelard, l'Etat a été un peu léger lors de l'élaboration du devis (notamment en ce qui concerne la recherche de la qualité du sous-sol). Le dépassement a été important, nous pourrions rester rigide et refuser de payer, cependant nous devons tenir compte de l'ensemble de nos relations avec le Canton. Le Canton participait à 48 % des coûts ce qui était très élevé ; nous devons également penser que nous négocions toute l'année avec le Canton pour différents projets et devons garder un climat de confiance et agréable, ceci afin que les choses ne se retournent pas à notre rencontre ; nous avons besoin des uns des autres. Le projet de la liaison du bus Cheseaux / Renens a également été soutenu par le Canton.

M. Jean-Dominique Decotignie constate que sur la route cantonale qui va à Etagnières, le passage pour piétons aux Rippes a disparu et le trottoir abaissé. Est-ce que la Municipalité pourrait faire en sorte de demander le rétablissement de ce passage.

M. Jean-Paul Bruand rectifie : le passage à niveau de la halte des Rippes n'a jamais été marqué, il était prévu à la base, mais au vu de la faible fréquentation aux heures de pointes, ce passage piéton a été refusé par le Canton.

Edmond Fleury



Président du Conseil



Patricia Alvarez



Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21h40

Cheseaux, le 7 novembre 2012

Prochaine séance : 11 décembre 2012 à 20h30